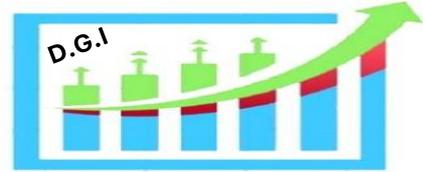


République de Djibouti

.....



Ministère du Budget



Direction Générale des Impôts

Rapport d'activité 2024



Mars 2024

Table des matières

Introduction	2
1. Présentation de la Direction Générale des Impôts (DGI)	4
1.1. Organisation de la DGI	4
1.2. Missions de la DGI	5
1.3. Ressources humaines	6
1.3.1. Répartition par statut	6
1.3.2. Répartition par sexe	6
2. Mobilisation des recettes de l'exercice 2024	7
2.1. Chiffres et indicateurs clés de l'année 2024	7
2.2. Bilan et analyse des recettes fiscales de l'exercice 2024	7
2.2.1. Recette fiscale additionnelle	7
2.2.2. Déclinaison des recettes fiscales de la DGI par typologie	7
2.2.3. Analyse des recettes fiscales de la DGI	11
2.3. Progression et exécution des recettes fiscales 2024	13
2.3.1. Progression des recettes fiscales 2024 par rapport à celles de l'exercice 2023	13
2.3.2. Exécution des recettes fiscales 2024 : Ecart entre réalisation et prévision .	14
3. Projet SIGTAS : Nouveau système d'information de la DGI	15
4. Plateformes : Enregistrement, vignettes et timbres	19
4.1. Les trois plateformes	19
4.2. Equipements	19
4.3. Plan de formation	19
4.4. Back up	20
4.5. Risques latents	20
5. Assistances techniques du FMI et activités du projet TAX4 SDGs	21
5.1. Assistances techniques du FMI	21
5.2. Projet Tax4 SDGs	22

Introduction

L'année 2024 a été placée, au sein de la Direction Générale des Impôts, sous le signe de la réforme et de la connectivité.

- **Réforme**, en vue d'entreprendre les axes prioritaires définis dans la stratégie globale de réforme de la gestion des finances publiques élaborée à l'issu des travaux de dissémination des résultats de l'évaluation PEFA de mars 2023.
- **Connectivité**, conformément à un des trois axes stratégiques du 2^{ème} Plan National de Développement (PND) couvrant la période 2020-2024 que constitue « **DJIBOUTI ICI** ».

Certes, la voie de la Direction Générale des Impôts vers ses nouvelles aspirations a été édictée par les résultats de l'évaluation mais cela a été partagée et coconstruite sous l'impulsion du Ministre du budget et du Secrétaire Général du Ministère du Budget.

L'élan participatif et le vif enthousiasme du capital humain de la DGI ont été déterminant pour en broser les contours.

Ainsi, l'impérieuse nécessité d'une plus grande mobilisation des ressources intérieures pour faire face à des dépenses publiques en constance évolution d'année en année n'a pu se circonscrire qu'à travers un renforcement de l'administration fiscale et des opérations fiscales.

Dans cette perspective, la Direction Générale des Impôts, devait mobiliser au titre de l'exercice 2024 des recettes fiscales de l'ordre de **48.741 milliards de FDJ soit une augmentation d'un peu plus de 13 % par rapport à l'année 2023** selon les prévisions de la Loi des Finances rectificative 2024.

La loi des Finances Initiale 2024, avait, quant à elle, initié des mesures de réforme relevant aussi bien du plan de l'administration de l'impôt que de la politique fiscale.

- **Au plan de l'administration l'impôt**, il y a lieu de distinguer trois types de mesure :
 - **Mesure coercitive** relevant d'un registre de surtaxation des constructions non bâties afin de limiter la spéculation immobilière des terrains ;
 - **Mesures numériques** ayant pour but de mettre l'intelligence artificielle au service de la fiscalité à travers la digitalisation des trois plateformes d'enregistrement, de vignette et de timbre.
 - **Mesures d'assiette et d'équité** visant à étendre les contribuables assujetties. S'inscrivent dans ce registre l'Impôt sur les traitements et salaires (ITS), l'Impôt sur les rémunérations versées à des personnes non domiciliées (IRVPND), la taxe sur la Valeur ajoutée (TVA) et la taxe sur les billets d'avion (TBA).

- ***Au plan de la politique fiscale***, la nouvelle mesure a porté sur l'instauration de l'impôt sur les revenus des valeurs mobilières (IRVM) perçu par la voie de retenue à la source sur les revenus distribués par les sociétés installées en République de Djibouti.

Au terme de cet exercice, ce sont **49.37020 milliards de FDJ**, qui ont été mobilisées, **soit un taux de réalisation de 101, 29 % et une progression de 14.39% comparativement à 2023.**

Par ailleurs, le processus de modernisation du système d'information de la DGI – SIGTAS -en partenariat avec SOGEMA, l'ANSIE et le ministère du budget entamé au cours des années précédentes a pu déboucher au cours de cette année à la livraison de neuf modules.

Toutefois, l'avènement du dépôt de bilan prononcé du prestataire a failli mettre fin au processus d'implémentation du projet SIGTAS mais une procédure judiciaire entamée par le ministre du budget en vue de récupérer le Code source a abouti et présage un dénouement favorable.

Durant l'année 2024, la DGI a bénéficié des missions d'assistance technique du FMI au titre de la Politique fiscale et de l'administration fiscale.

De même, des ateliers de formation portant essentiellement sur les ODD 1,3,4 et 10 ainsi qu'un atelier dédié aux techniques de négociations sur les conventions fiscales ont été dispensés au personnel de la DGI et aux autres parties prenantes associés au projet de Tax4SDGs financé par le PNUD dans le cadre du programme Engagement Pays.

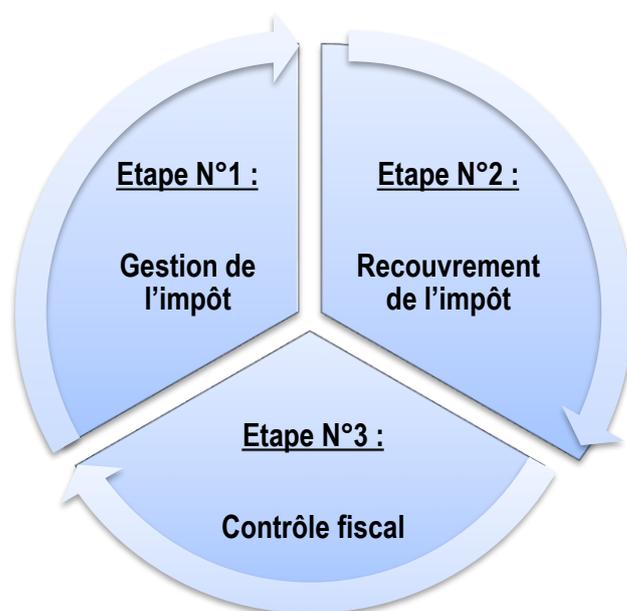
« Utiliser la fiscalité comme levier pour atteindre les Objectifs de Développement Durable en République de Djibouti » tel est le leitmotiv véhiculé par ce projet.

1. Présentation de la Direction Générale des Impôts (DGI)

1.1. Organisation de la DGI

La définition d'une bonne structure ou organisation permet de répondre aux besoins existants et futurs. Elle assigne à chaque composante de la structure des missions appropriées pour atteindre les objectifs fixés.

A ce titre, c'est **la loi N°53/AN/14/7^{ème} en date du 23 juin 2014** qui organise les structures actuelles de la D.G.I. Le recours à ce modèle d'organisation avait été édicté par le triptyque ci-dessous régissant le cycle de l'impôt.



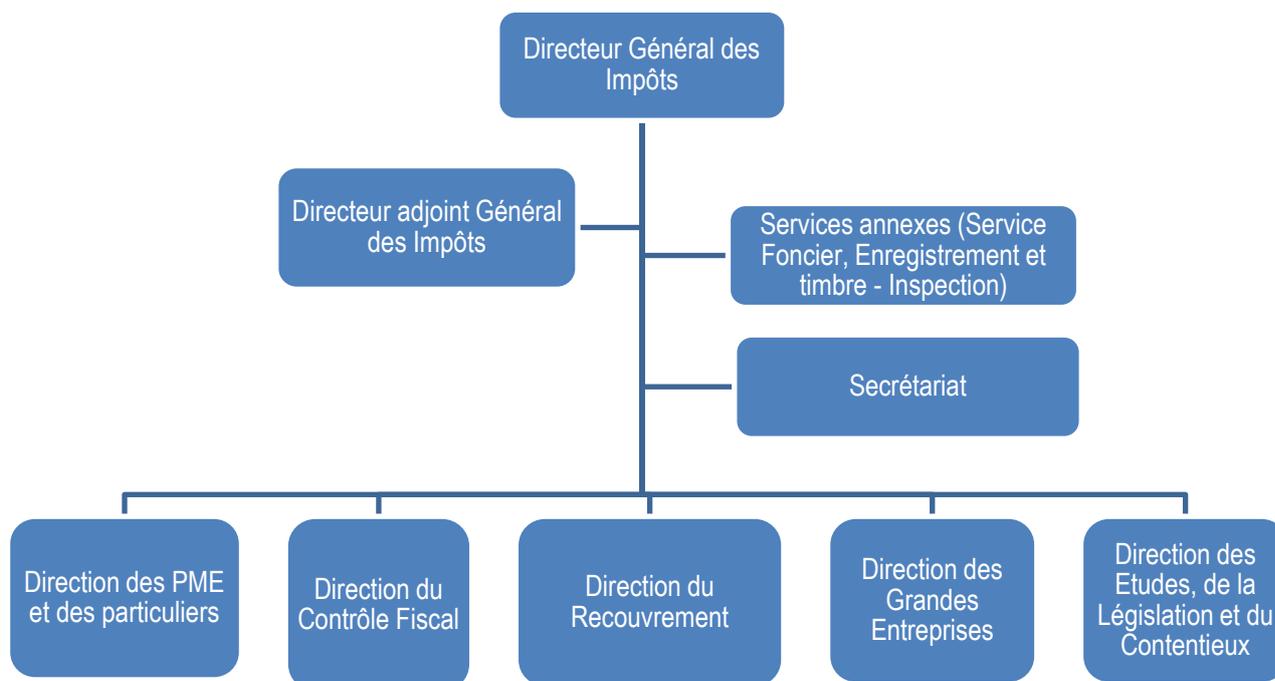
Compte tenu de l'évolution de la Direction des impôts, il a été nécessaire de revoir l'organisation suivant les besoins réels existants, mais également par rapport aux recommandations du TADAT.

Il a été promulgué, à juste titre, **par la loi N°99/AN/20/8^{ème}L portant révision de la loi n°53/AN/14/7^{ème}L et portant organisation du Ministère du Budget.**

En effet, l'Assemblée Nationale a, en décembre 2020, adopté **la loi n°99/AN/20/8^{ème} révisant la Loi n°53 portant organisation du Ministère du Budget.**

Cette Loi a érigé en son **article 23** les services déjà existants en **cinq (5) nouvelles Directions Centrales** à savoir :

- **La Direction des PME et des Particuliers ;**
- **La Direction du Contrôle fiscal ;**
- **La Direction du Recouvrement ;**
- **La Direction des Grandes Entreprises ;**
- **La Direction des Etudes, de la Législation et Contentieux.**



Cette organisation est appuyée par un décret d'application en étude au niveau du Cabinet qui précisera les missions dévolues à chaque structure ou directions.

1.2. Missions de la DGI

Les missions de la Direction Générale des Impôts ont pour but :

- D'assurer l'assiette, la liquidation, le contrôle et l'encaissement des impôts et taxes directs et indirects, des droits d'enregistrement et de timbre ;
- De participer à l'élaboration et à la préparation de la législation et de la réglementation fiscales avec le concours de la Direction des Affaires Juridiques ;
- De préparer, diffuser les circulaires d'application relatives au Code général des impôts et les nouvelles dispositions d'application des lois de finances réglementant le domaine de la fiscalité directe ;
- D'identifier et immatriculer les contribuables ;
- D'assurer la réception et le traitement des déclarations fiscales, et l'encaissement des paiements spontanés ;
- De relancer les défallants ;
- De contrôler les déclarations ;
- D'arrêter les programmes de vérification ;
- De rechercher les omissions, dissimulations, insuffisances et d'une manière générale les infractions fiscales ;
- De mettre en œuvre le recouvrement forcé ;
- De traiter les réclamations contentieuses ;
- De conduire les programmes d'accueil, d'éducation et d'information des contribuables, et plus généralement faciliter l'exécution de leurs obligations par les contribuables.

1.3. Ressources humaines

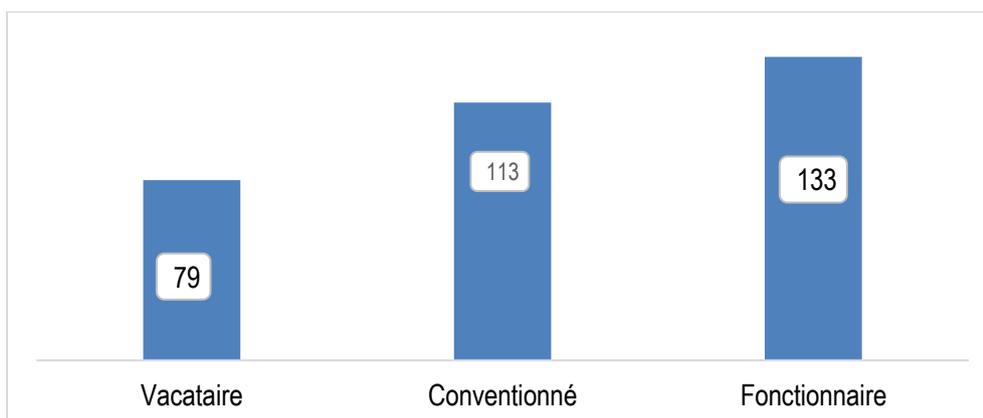
Consciente du rôle clé de son capital humain dans la réussite de ses missions, la DGI s'appuie sur une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences qui répond aux défis posés par la hausse des départs à la retraite et le besoin croissant en compétences nécessaires pour accompagner les différents chantiers de transformation.

La Direction Générale des Impôts compte, en 2024, un effectif global de 325 agents, en baisse de moins de 3% par rapport à 2023.

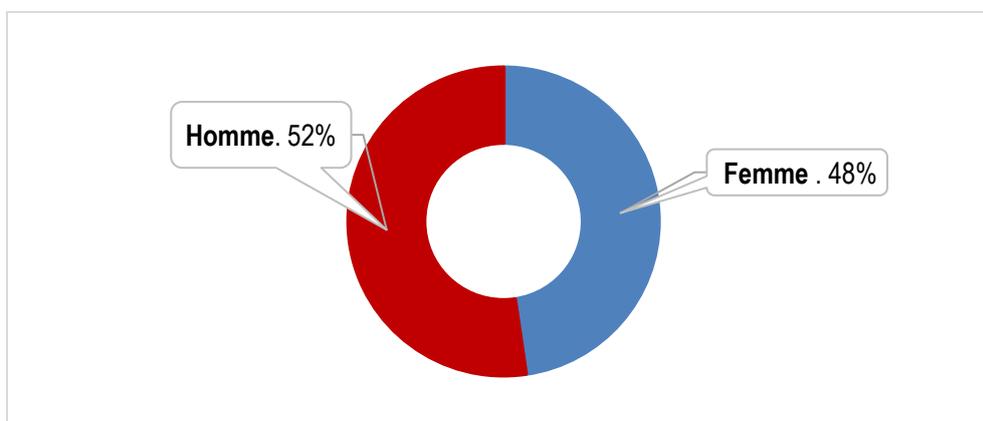
Le détail de l'effectif de la DGI en 2024 par sexe et par statut se présente comme suit :

Statut	Femme	Homme	Total
Conventionné	52	61	113
Fonctionnaire	65	68	133
Vacataire	38	41	79
Total	155	170	325

1.3.1. Répartition par statut



1.3.2. Répartition par sexe



2. Mobilisation des recettes de l'exercice 2024

2.1. Chiffres et indicateurs clés de l'année 2024

1. 49,37 milliards de recette globale

2. 14,39 % de taux de progression de recette

3. 101,29 % de taux d'exécution de recette

2.2. Bilan et analyse des recettes fiscales de l'exercice 2024

2.2.1. Recette fiscale additionnelle

La loi des finances Initiale (LFI) 2024 a introduit un **Impôt sur les Revenus des Valeurs Mobilières (IRVM)** perçu par la voie de retenue à la source sur les revenus distribués par les sociétés installées en République de Djibouti. A cet effet, seuls les dividendes distribués à chaque actionnaire ou associé supérieur à **10 000 000 FDJ** sont imposés **au taux de 5%**.

L'introduction de cette mesure a permis à la DGI de mobiliser la somme de **1 259 650 257 FDJ** **représentant un plus de 2.5% des recettes fiscales globales.**

2.2.2. Déclinaison des recettes fiscales de la DGI par typologie

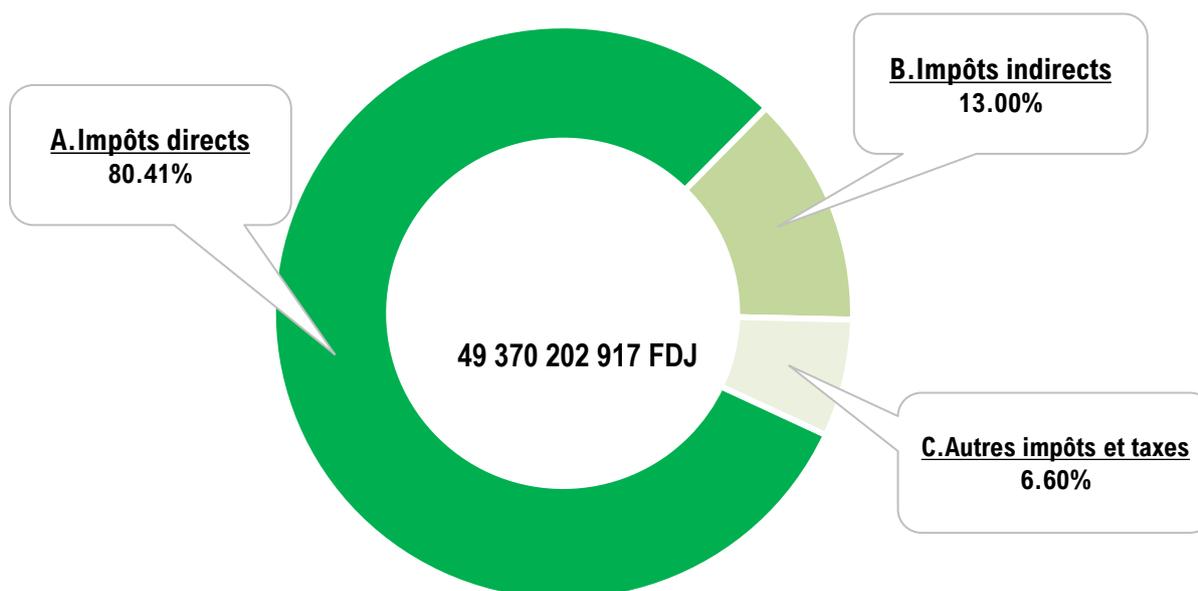
Dix impôts et taxes concourent à la mobilisation des ressources au sein de la DGI. Ces derniers peuvent être réparties en trois grandes catégories.

A cette répartition catégorielle, il convient d'y inclure une autre approche de répartition basée sur la temporalité permettant de distinguer les impôts et taxes recouvrées de l'année en cours de ceux des exercices précédents.

Ainsi, la cartographie des impôts se présente comme suit :

Rubrique	Montant FDJ			%
	2024	Antérieur	Total	
A. Impôts directs	39 419 550 762	277 934 938	39 697 485 700	80.41%
B. Impôts indirects	6 416 638 573	-	6 416 638 573	13.00%
C. Autres impôts et taxes	3 256 078 644	-	3 256 078 644	6.60%
Total général	49 092 267 979	277 934 938	49 370 202 917	100.00%

▪ Répartition catégorielle des impôts



Les recettes fiscales mobilisées par la DGI, s'établissant à hauteur **49 370 202 917 FDJ** au titre de l'exercice 2024, sont constituées essentiellement des trois catégories d'impôts et taxes suivants :

- Les impôts directs ;
- Les impôts indirects ;
- Les autres impôts et taxes.

Les impôts directs regroupant six types d'impôts (Foncier, Patente et licence, ITS, impôt sur les bénéfiques, TBA et IRVM) ont contribué à plus de **80 %** des recettes mobilisées soit **39 697 485 700 FDJ**.

L'impôt indirect, constitué uniquement de la TVA, a permis de mobiliser **6 416 638 573 FDJ** soit **13 %** des recettes fiscales.

Les autres impôts et taxes comprennent les droits d'enregistrement, la taxe afférente à la vignette automobile et les recettes des timbres fiscaux. Les recettes de ce poste représentent **6.6 %** des recettes fiscales de la DGI soit une enveloppe de l'ordre de **3 256 078 644 FDJ**.

▪ Répartition temporelle des recettes

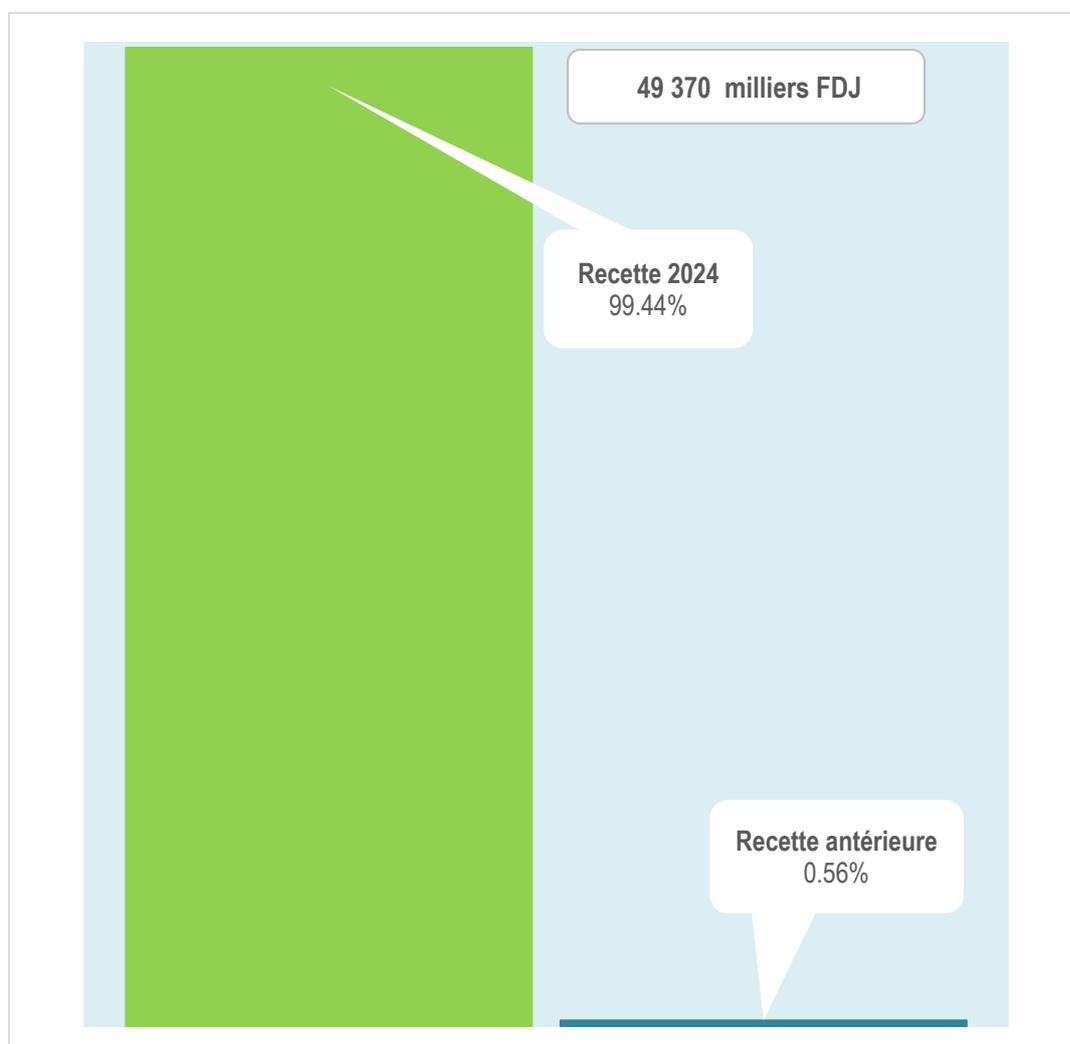
- Répartition d'ensemble

Certes, la DGI a mobilisé un peu plus de **49.370 milliards FDJ** en termes de recettes fiscales au cours de l'année 2024 mais force est de constater que l'ensemble de ses recettes mobilisées ne se rapporte pas intégralement à l'exercice 2024.

Ainsi, la répartition des recettes fiscales mobilisées par période se présente comme suit :

Recette totale par Période	Montant en milliers FDJ	%
Recette 2024	49 092	99.44%
Recette antérieure	278	0.56%
Total général	49 370	100.00%

Cette répartition est, par ailleurs, mise en exergue par l'histogramme ci-dessous :



De ce fait, **99.44 %** des recettes fiscales représentant un peu plus de **49.092 milliards FDJ** constituent des recettes **de l'année 2024** tandis **que le supplément de recette qui se chiffre à hauteur de 278 millions FDJ** se rapporte à des recettes recouvrées au cours de l'exercice 2024 mais imputable **aux exercices antérieurs à celui-ci**.

Rapport d'activité

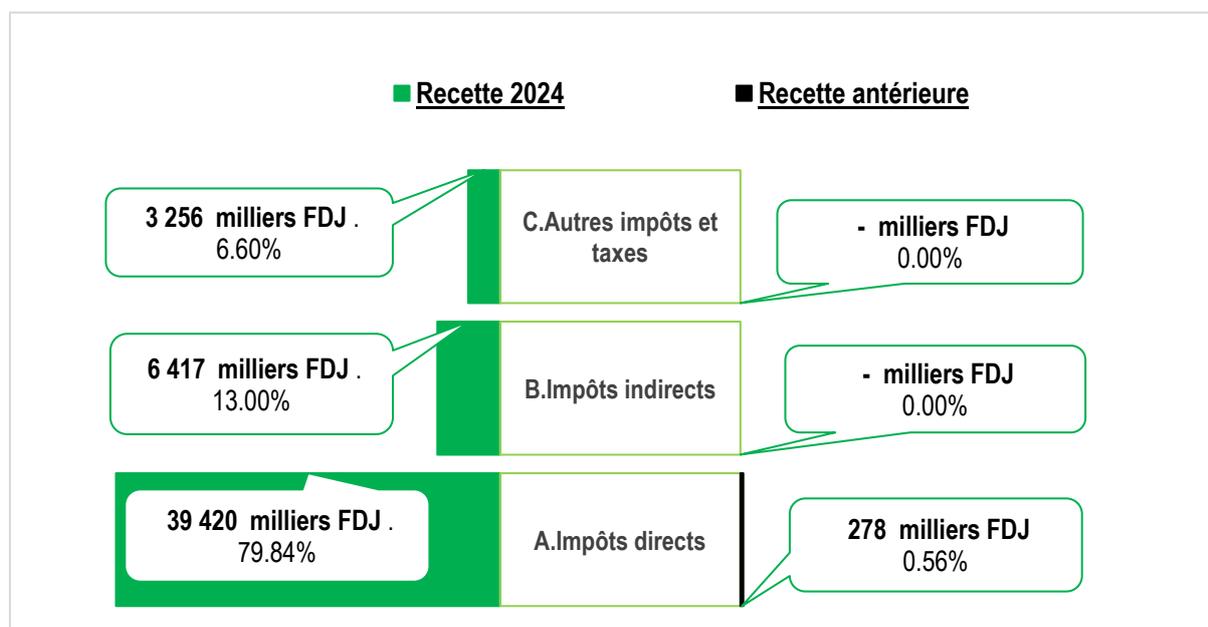
- Répartition temporelle par catégorie

L'intégralité des recettes fiscales mobilisées au cours de l'année 2024 au titre des catégories des « impôts indirects » et « autres impôts et taxes » se rapporte à l'exercice 2024.

Les recettes mobilisées au cours de l'exercice 2024 et imputable aux exercices antérieurs se limitent à la catégorie des « impôts directs » et ne représente que **0.56 %** des recettes totales soit en valeur **278 millions FDJ**.

Rubrique	Montant en milliers de FDJ		
	Recette 2024	Recette antérieure	Total
A. Impôts directs	39 420	278	39 697
B. Impôts indirects	6 417	0	6 417
C. Autres impôts et taxes	3 256	0	3 256
Total	49 092	278	49 370

Rubrique	Pourcentage		
	Recette 2024	Recette antérieure	Total
A. Impôts directs	79.84%	0.56%	80.41%
B. Impôts indirects	13.00%	0.00%	13.00%
C. Autres impôts et taxes	6.60%	0.00%	6.60%
Total	99.44%	0.56%	100.00%



2.2.3. Analyse des recettes fiscales de la DGI

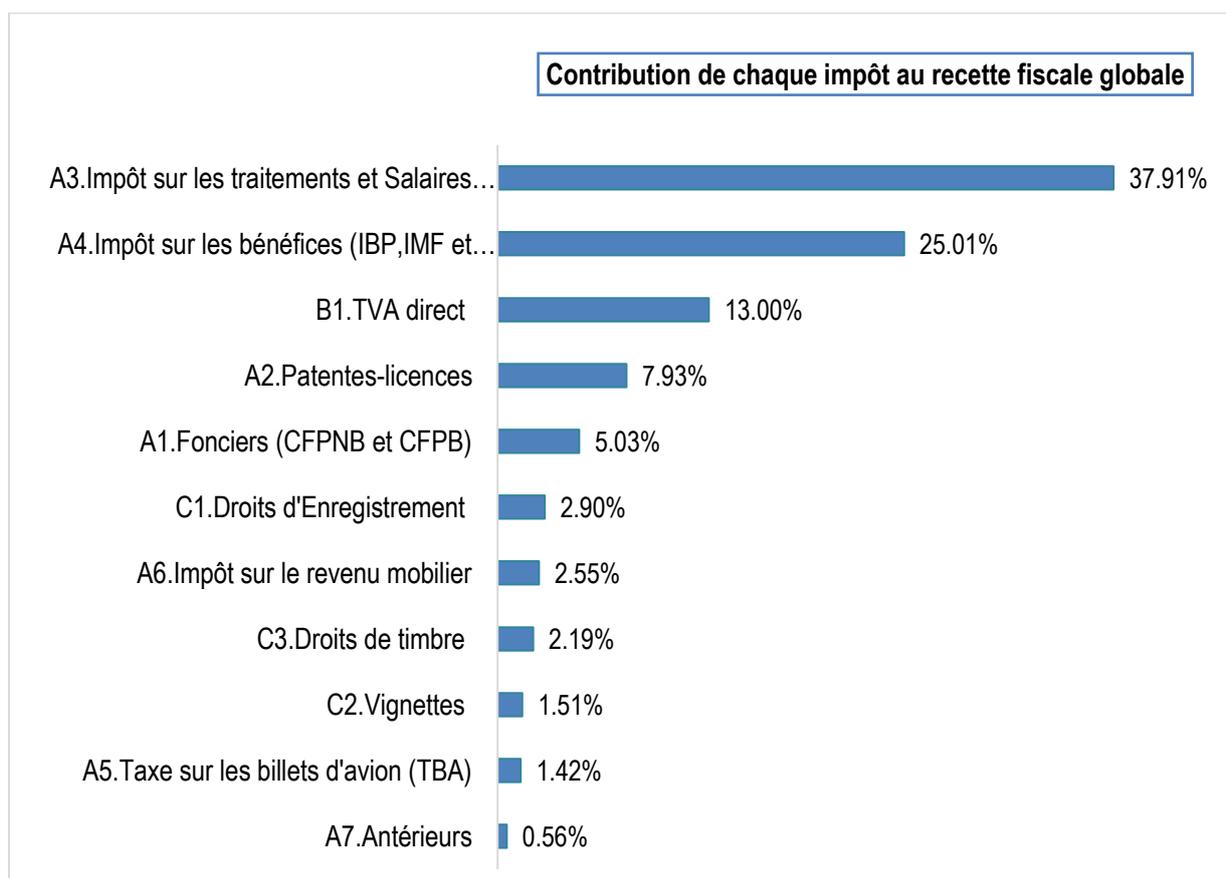
Au cours de l'année 2024, les recettes recouvrées par la DGI se totalisent à hauteur de **49 370 202 917 FDJ**.

Ainsi, les impôts directs ont contribué à plus de **80 %** des recettes globales tandis que les impôts indirects et les autres impôts et taxes ne représentent respectivement que **13 % et 6.6%**.

Au-delà de cette contribution aux recettes globales à travers ses trois sous-ensembles, une analyse plus approfondie par type d'impôt permet de faire ressortir la contribution de chaque poste à la mobilisation des ressources fiscales collectées par la DGI.

Cette cartographie des différents postes de recettes fiscales se présente comme suit :

Rubrique	Montant FDJ	%
A. Impôts directs	39 697 485 700	80.41%
A1. Fonciers (CFPNB et CFPB)	2 480 935 128	5.03%
A2. Patentes et licences	3 916 053 609	7.93%
A3. Impôt sur les Traitements et Salaires (ITS)	18 714 896 360	37.91%
A4. Impôt sur les bénéfices (IBP, IMF et IPVI)	12 347 568 667	25.01%
A5. Taxe sur les Billets d'Avion (TBA)	700 446 741	1.42%
A6. Impôt sur les revenus des valeurs mobilières (IRVM)	1 259 650 257	2.55%
A7. Antérieurs	277 934 938	0.56%
B. Impôts indirects	6 416 638 573	13.00%
B1. Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	6 416 638 573	13.00%
C. Autres impôts et taxes	3 256 078 644	6.60%
C1. Droits d'Enregistrement	1 429 785 857	2.90%
C2. Vignettes	746 307 500	1.51%
C3. Droits de timbre	1 079 985 287	2.19%
Total général	49 370 202 917	100.00%



Le classement par ordre d'importance de contribution de chaque poste mis en évidence par l'histogramme ci-dessus fait ressortir non seulement une contribution très hétérogène mais aussi une prédominance de trois postes (l'ITS et l'impôt sur les bénéfices ainsi que la TVA) qui, à eux seuls, permettent de mobiliser plus de **75 %** des recettes fiscales totales soit en valeur absolue **37.479 milliards FDJ**.

La contribution de chaque poste aux recettes totales, tant en valeur absolue qu'en valeur relative, est mise en évidence par le tableau suivant :

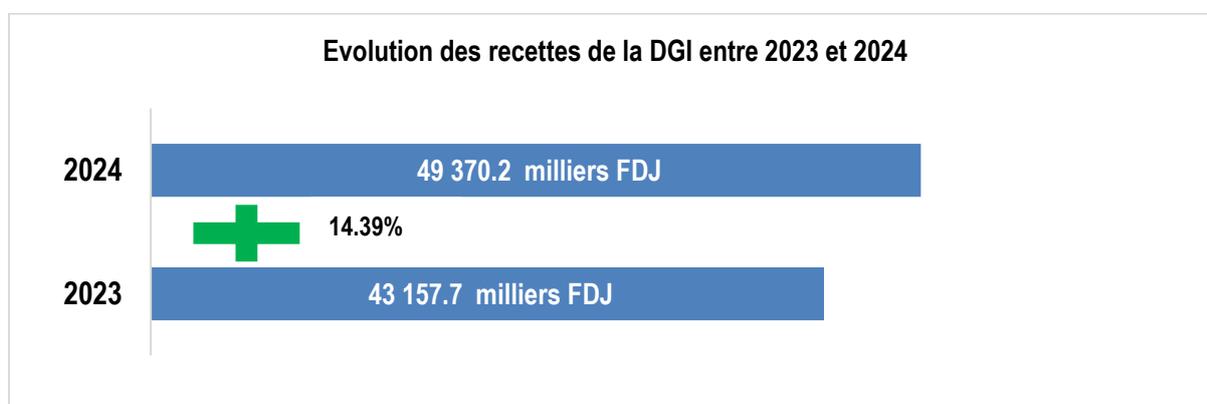
Rubrique	Montant FDJ	%
1. Impôt sur les traitements et Salaires (ITS)	18 714 896 360	37.91%
2. Impôt sur les bénéfices (IBP, IMF et IPVI)	12 347 568 667	25.01%
3. TVA direct	6 416 638 573	13.00%
Total	37 479 103 600	75.91%

2.3. Progression et exécution des recettes fiscales 2024

2.3.1. Progression des recettes fiscales 2024 par rapport à celles de l'exercice 2023

Les recettes fiscales recouvrées par la DGI au cours de l'exercice 2024 se sont élevées à **49.37020 milliards de FDJ** soit un surplus de **14.39%** représentant **+ 6.21251 milliards de FDJ** par rapport à l'année 2023.

Rubrique	Mt en Milliers	%
Réalisation 2024	49 370.20	114.39%
Réalisation 2023	43 157.69	100.00%
Ecart	6 212.51	14.39%

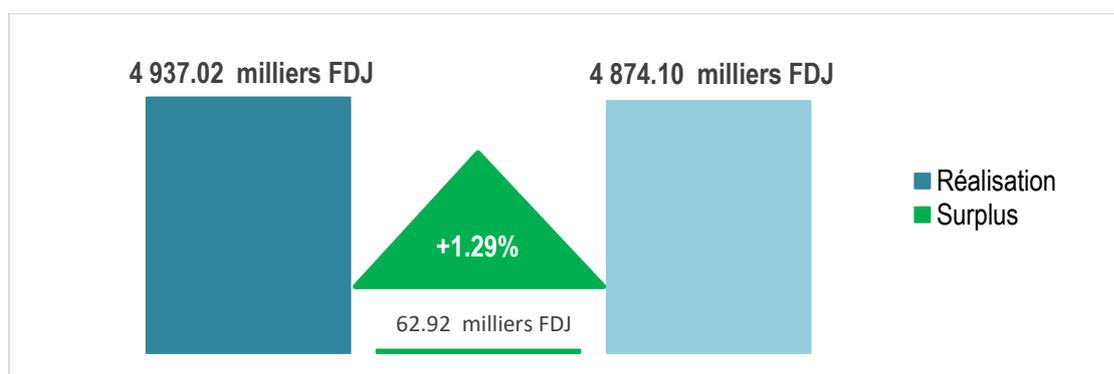


Rubrique	Montant en milliers de FDJ – Réalisation		
	2024	2023	Ecart
A. Impôts directs	39 697.49	32 762.13	6 935.35
A1. Fonciers (CFPNB et CFPB)	2 480.94	1 894.19	586.74
A2. Patentes-licences	3 916.05	4 409.04	-492.99
A3. Impôt sur les traitements et Salaires (ITS)	18 714.90	16 261.31	2 453.59
A4. Impôt sur les bénéfices (IBP, IMF et IPVI)	12 347.57	8 690.60	3 656.97
A5. Taxe sur les billets d'avion (TBA)	700.45	417.24	283.21
A6. Impôt sur le revenu mobilier	1 259.65	0.00	1 259.65
A7. Antérieurs	277.93	1 089.75	-811.81
B. Impôts indirects	6 416.64	7 246.48	-829.84
B1. TVA direct	6 416.64	7 246.48	-829.84
D. Autres impôts et taxes	3 256.08	3 149.08	107.00
C1. Droits d'Enregistrement	1 429.79	1 320.02	109.76
C2. Vignettes	746.31	703.21	43.10
C3. Droits de timbre	1 079.99	1 125.85	-45.87
Total général	49 370.20	43 157.69	6 212.51

2.3.2. Exécution des recettes fiscales 2024 : Ecart entre réalisation et prévision

Au titre de l'exercice 2024, la DGI a mobilisé **49.37020 milliards de FDJ** soit un dépassement de l'objectif défini par la loi de Finances rectificative de l'ordre de **629. 20 millions de FDJ** en valeur absolue et **+ 1.29%** en valeur relative.

Rubrique	Mt en Milliers	%
Prévisions	48 741.00	100.00%
Réalisations	49 370.20	101.29%
Ecart	629.20	1.29%



L'exécution des recettes fiscales de l'année 2024 par poste se présente comme suit :

Rubrique	Montant en milliers de FDJ		
	Réalisation	Prévision	Ecart
A. Impôts directs	39 697.49	37 200.00	2 497.49
A1. Fonciers (CFPNB et CFPB)	2 480.94	2 800.00	-319.06
A2. Patentes-licences	3 916.05	5 000.00	-1 083.95
A3. Impôt sur les traitements et Salaires (ITS)	18 714.90	17 000.00	1 714.90
A4. Impôt sur les bénéfiques (IBP, IMF et IPVI)	12 347.57	8 800.00	3 547.57
A5. Taxe sur les billets d'avion (TBA)	700.45	600.00	100.45
A6. Impôt sur le revenu mobilier	1 259.65	1 000.00	259.65
A7. Antérieurs	277.93	2 000.00	-1 722.07
B. Impôts indirects	6 416.64	7 500.00	-1 083.36
B1. TVA direct	6 416.64	7 500.00	-1 083.36
C. Autres impôts et taxes	3 256.08	4 041.00	-784.92
C1. Droits d'Enregistrement	1 429.79	1 425.00	4.79
C2. Vignettes	746.31	1 116.00	-369.69
C3. Droits de timbre	1 079.99	1 500.00	-420.01
Total général	49 370.20	48 741.00	629.20

3. Projet SIGTAS : Nouveau système d'information de la DGI

Procès-Verbal de Réception du 19 Juin 2024

Evaluation des Requis couvert par la
Livraison Partielle de SIGTAS 2.3.59.07

1^{ère} Vague phase 1 : Module de Base & Natures d'impôts

Prestataire	SOGEMA TECHNOLOGIES Représenté par M. HANI Michel
Directeur de projet SOGEMA.	Soumaya BARKALLAH
Directeur de projet UGP	Kennedid Mohamed Abdillahi
Chef de Projet Fonctionnel DGI	Fathia Abdallah Chirwa

Depuis le début du projet, tous les efforts fournis par l'équipe des analystes d'affaires de la Direction Générale des Impôts ont consisté essentiellement à s'assurer que SIGTAS 3.0 applique correctement les règles d'affaires et de calculs des natures d'impôts.

Après l'échec de la livraison de la vague 1 en Octobre 2023, SOGEMA a séparé la Vague 1 en 2 phases. Vous trouverez ci-dessous les tableaux répartissant par phase les modules et natures d'impôts concernés.

Du 17 mars 2024 au 30 avril 2024 à Salam Tower, les tests incluaient des pauses intermittentes (mode agile) pour permettre à SOGEMA d'ajuster.

M. Zaki MALAK est venu le 12 Mai 2024 à Djibouti pour 2 semaines, avec pour mission d'assister les formateurs dans le cadre du démarrage de la phase de transition.

Mais la livraison de SIGTAS 2.3.59.07 du 29 MAI 2024 comportait encore des erreurs au niveau des Crédits d'impôts CPE, CPI et de l'ITS (pb import csv).

Ce fût seulement le 5 juin 2024, au matin du COPIL, que SOGEMA livra une version phase 1 vague 1 avec les règles de calcul des natures d'impôts suffisamment correcte pour envisager la mise en service opérationnelle.

Compte-tenu du nombre important de requis que le système doit couvrir (303), le pourcentage d'acceptation de ce livrable **ne pouvant pas se baser uniquement** sur le montant correcte du calcul de l'impôt, tous les requis concernés par cette release du 5 juin 2024 furent évalués.

Certains requis sont couverts intégralement, d'autres partiellement ou, pas du tout.

Nous avons choisi de calculer le taux de couverture en % selon les critères suivants :

- 100% par requis intégralement couvert,
- 50% par requis partiellement couvert
- Et 0% par requis non couvert.

Pour rappel, la migration, l'IBP, le foncier et le workflow était partie prenante de la vague 1. L'IBP, l'exonération et le foncier ont été déplacés dans la phase 2 de la Vague 1. Le workflow et les exigences fonctionnelles (requis) non couvert dans ce livrable phase 1 Vague 1 devraient être analysés, ajustés et testés.

Nous comprenons que les dates butoirs doivent être respectées, mais la sécurisation des recettes du Pays nous oblige à nous assurer, conformément au plan d'assurance qualité, que **SIGTAS intègre bien tous les requis concernant la phase 1 vague 1 parmi les 303 requis fonctionnels** tels que décrits dans l'appel d'offre.

D'autre part le Workflow est un module lourd et complexe, l'écarter des livrables est une grave erreur, il doit être correctement paramétré à chaque livrable : phase 1, phase 2, Vague 2...

Par le présent document, nous demandons que SOGEMA cesse de diviser les livraisons en phases concernant une nature d'impôt ou un module.

Les livraisons doivent être traitées par nature d'impôt ou par module dans leur intégralité à travers les requis non couverts ou tickets jiras non fermés.

En guise d'illustration, l'IBP et plus particulièrement les acomptes qui le compose font partie de la phase 1 tandis que la déclaration y afférente est programmée dans la phase 2 sans que le statut des pénalités rattachées à cet impôt et les éventuelles exonérations soient fixés à ce jour.

Enfin, nous sollicitons une réelle planification stratégique des séances de validation des requis obligatoires non fonctionnels (technique et migration).

Le tableau ci-dessous met en exergue l'état d'avancement des modules et nature d'impôt à travers leur taux de couverture à l'issue des différents tests réalisés par l'équipe de la direction générale des impôts.

Module ou Nature d'impôt	Statut	Type couverture	Nombre	Taux couverture
Immatriculation (IO)	Phase 1	Intégral	28	56.00%
		Partiel	11	11.00%
		Aucun	11	0.00%
		Total	50	67.00%
Déclaration Liquidation (DL)	Phase 1	Intégral	15	46.88%
		Partiel	5	7.81%
		Aucun	12	0.00%
		Total	32	54.69%
Document d'Archivage (DA)	Phase 1	Intégral	9	50.00%
		Partiel	3	8.33%
		Aucun	6	0.00%
		Total	18	58.33%
Exonération (EXO)	Phase 1	Intégral	1	8.33%
		Partiel	2	8.33%
		Aucun	9	0.00%
		Total	12	16.67%

Rapport d'activité

Module ou Nature d'impôt	Statut	Type couverture	Nombre	Taux couverture
Encaissement Paiement (EP)	Phase 1	Intégral	4	20.00%
		Partiel	1	2.50%
		Aucun	15	0.00%
		Total	20	22.50%
Workflow (WF)	A définir	Déplacés		
Recouvrement	Vague 2	Certaines règles comme les pénalités et lettres rappels déplacés vers phase 1 Vague 1 (tests à faire)		
Titres Fonciers (TF)	Phase 2	A revoir		
Exigences Transversales (EFT)	Phase 1	Intégral	6	37.50%
		Partiel	1	3.13%
		Aucun	9	0.00%
		Total	16	40.63%
Impôt sur les traitements et Salaires (ITS)	Phase 1	Intégral	5	45.45%
		Partiel	3	13.64%
		Aucun	3	0.00%
		Total	11	59.09%
Contribution des Licences (CL)	Phase 1	Intégral	8	88.89%
		Partiel	0	0.00%
		Aucun	1	0.00%
		Total	9	88.89%
Taxe sur les Valeurs Ajoutées (TVA)	Phase 1	Intégral	7	46.67%
		Partiel	0	0.00%
		Aucun	8	0.00%
		Total	15	46.67%
Taxe sur les billets d'Avion (TBA)	Phase 1	Intégral	1	100.00%
		Partiel	0	0.00%
		Aucun	0	0.00%
		Total	1	100.00%
Employés assujettis à la déclaration (EAD)	Phase 1	Intégral	6	66.67%
		Partiel	0	0.00%
		Aucun	3	0.00%
		Total	9	66.67%
Retenue sur les contrats de service (RCS)	Phase 1	Intégral	7	100.00%
		Partiel	0	0.00%
		Aucun	0	0.00%
		Total	7	100.00%

Rapport d'activité

Module ou Nature d'impôt	Statut	Type couverture	Nombre	Taux couverture
Contribution des Patentes (CP)	Phase 1	Intégral	16	94.12%
		Partiel	0	0.00%
		Aucun	1	0.00%
		Total	17	94.12%
Centimes Additionnels (CA)	Phase 1	Intégral	5	100.00%
		Partiel	0	0.00%
		Aucun	0	0.00%
		Total	5	100.00%
Droits d'Enregistrement (DE)	Phase 1	Intégral	11	61.11%
		Partiel	1	2.78%
		Aucun	6	0.00%
		Total	18	63.89%
Impôt sur les bénéficiaires professionnels (IBP)	Phase 1 (Acomptes)	Intégral	4	23.53%
		Partiel	1	2.94%
		Aucun	12	0.00%
		Total	17	26.47%
	Phase 2			
Impôt minimum forfaitaire (IMF)	Phase 2	Intégral	0	0.00%
		Partiel	0	0.00%
		Aucun	9	0.00%
		Total	9	0.00%

4. Plateformes : Enregistrement, vignettes et timbres

4.1. Les trois plateformes

Les trois plateformes sont installées et prêtes à l'emploi.

- Concernant le **e-enregistrement**, cette plateforme est en service depuis janvier 2024 ;
- S'agissant de la plateforme **e-vignettes**, le système avec ses multiples fonctionnalités est en place. Les vignettes en question sont dématérialisées et peuvent être contrôlé identifiés via QRcodes par les agents de la sécurité routière. Cependant des vignettes physiques peuvent être imprimées sur place en cas de besoin mais l'achat en ligne n'est pas opérationnel car le e-paiement n'est pas effectif jusqu'à ce jour en raison du retard pris dans le processus de signature des conventions y relatives (Ministère du Budget et Banques).
- En ce qui concerne la plateforme **e-timbres**, le système est en place et fonctionnel. Un essai de tirage physique des timbres a été effectué et le résultat est concluant. Tout comme pour le-vignettes, l'achat en ligne ne pourrait être effectif que lorsque les conventions avec les banques seraient finalisées.

4.2. Equipements

A ce stade les équipements livrés sont composés de 6 ordinateurs, de trois scanners pour le système e-enregistrement et d'une imprimante dédiée à l'impression de timbres et vignettes. Il serait indispensable d'acquérir une seconde imprimante dans le meilleur délai. Le Consultant s'engage à livrer les papiers vitrophanies pour l'impression des vignettes.

4.3. Plan de formation

A ce jour l'équipe de la DGI dédiée au fonctionnement des plateformes formée sont :

- E-enregistrement : 6 agents formés
- E-timbres : 3 agents formés
- E-vignettes : 3 agents formés

Il y a lieu de noter que la chef de service de ces services et l'administratrice principale des systèmes et a une visibilité globale sur ces systèmes.

Il était prévu que DJIB DATA forme les agents extérieurs (Direction de l'exécution budgétaire et les agents comptables EPA/EPIC) et cela n'a pas pu être réalisé jusqu'à ce jour.

4.4. Back up

Les données sont actuellement hébergées dans un « Cloud sécuritaire à l'étranger ». Sa migration rapide vers un hébergement local doit être entreprise.

Les tests effectués par des experts externes ont démontré l'absence de sécurité du Cloud d'hébergement ainsi qu'une absence de fiabilité satisfaisante des plateformes.

Par ailleurs, il est urgent de sécuriser les données dans les nouveaux serveurs acquis par la DGI dans le cadre du Projets SIGTAS mais cela nécessite avant tout un transfert de compétence de la part de DJIB DATA ;

4.5. Risques latents

- Difficulté de remédier à une panne relevant du cloud en temps réel compte tenu du décalage horaire (Amérique – Djibouti) ;
- Emplacement des locaux hébergeant les équipements n'est pas adapté ;
- Fonctionnalité de l'imprimante non maîtrisé intégralement par le consultant ;
- Qualité des réseaux internet
- Rupture électrique.

5. Assistanes techniques du FMI et activités du projet TAX4 SDGs

5.1. Assistanes techniques du FMI

Dans le cadre de l'assistance technique fourni par le FMI à la DGI, six missions d'assistanes techniques suivantes portant respectivement sur la politique fiscale et l'administration fiscale ont été réalisées courant l'exercice 2024.

Type Assistance technique	Période	Objet de la Mission
Politique fiscale	Du 10 au 21 mars 2024	Revue de l' impôt sur les traitements et salaires (ITS) et de formuler certaines recommandations de réforme.
	Du 8 au 15 septembre 2024.	Cadre de mise en place d'une unité de politique fiscale .
	Du 9 au 17 décembre 2024	Echange sur certaines thématiques et options de réformes qui pourraient être présentées lors des prochaines Assises Nationales sur la Fiscalité
Administration fiscale	Du 7 au 11 janvier 2024	Formation et le diagnostic en matière de gestion des risques de conformité fiscale, visant ainsi à soutenir l'administration fiscale .
	Du 14 au 18 avril 2024	Assistance de l'administration fiscale dans la mise en place du bureau des grands contribuables .
	Du 22 au 26 septembre 2024.	Assistance de l'administration fiscale dans la gestion stratégie et gestion de projet, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> - Les fondamentaux de la gestion des réformes ; - La gestion de projet : le cycle de gestion de projet (de la planification à l'exécution et à l'évaluation), les outils de gestion de projet, gestion de projet - structure, personnes et processus et Gestion de projet en pratique - Élaborer un plan de projet ; -Gouvernance institutionnelle - bonnes pratiques internationales

5.2. Projet Tax4 SDGs

Courant l'année 2024, les équipes de la DGI ont bénéficié essentiellement des ateliers de formation relevant du projet Tax4SDGs portant sur les thématiques suivants :

Objet	Type, période et Lieu
Premier dialogue mondial du PNUD sur les finances publiques et la fiscalité pour l'égalité des sexes.	<ul style="list-style-type: none"> - Participation de 2 cadres de la DGI - ISTANBUL - Du 6 au 8 février 2024
IISF : demande d'assistance envoyée Identifier les lacunes pour DTA & Feuille de route pour la numérisation	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion virtuelle - Du 29 mai 2024
<p><u>Ateliers ODD1 : pauvreté</u> Introduction et Évaluation du Système de Suivi et d'Évaluation pour l'ODD 1 – Élimination de la Pauvreté. Mme Amna Khalifa, a partagé une présentation des objectifs majeurs de l'ODD 1 visant à éradiquer la pauvreté. Elle a souligné le rôle déterminant que la politique fiscale joue dans la concrétisation de cet objectif de développement en influençant la répartition des ressources et en contribuant à réduire les inégalités économiques. L'évaluation de l'ODD 1 a été menée avec rigueur, attribuant des scores pour chaque dimension et sous-dimension, reflétant ainsi notre engagement envers un progrès significatif.</p> <p><u>Ateliers ODD3 : Santé</u> Introduction et Évaluation du Système de Suivi et d'Évaluation pour l'ODD 3 – Santé : Une introduction concise des différentes dimensions, sous-dimensions et cibles de l'ODD 3 axé sur la santé a été présentée par Mme Daisy Lanvers du PNUD. Cette évaluation approfondie de l'ODD 3, incluant l'attribution de scores comme indicateurs de performance pour chaque dimension, a enrichi la discussion et la compréhension des enjeux liés à cet objectif de développement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Atelier 01 juillet 2024 - A AYLA GRAND HOTEL
Atelier de formation : Dialogue au niveau national sur l'impact des discussions mondiales concernant une convention internationale sur la fiscalité	<ul style="list-style-type: none"> - BEST WESTERN PREMIER - Du 7 au 17 octobre et du 23 au 28 novembre 2024
<p><u>Ateliers ODD4 et 10</u> Identifier ensemble les stratégies appropriées pour promouvoir une éducation de qualité pour tous (ODD4), tout en réduisant les inégalités sociales en faveur des populations les plus vulnérables (ODD10), pour garantir un avenir meilleur.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - BEST WESTERN PREMIER - Du 20 et 21 novembre 2024